

Cette décision entre dans une logique de réductions des dépenses publiques instaurée par la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoire de 2009. La tarification à l'acte instaurée par cette loi est mise en application dans les Hôpitaux au détriment de la santé de nos concitoyens. Elle va entraîner de graves conséquences à Limay compte-tenu de la forte présence d'ouvrier plus sujets que d'autres aux incidents cardiaques. Elle est également un frein à l'aménagement du territoire de la Seine-Aval et consolide la concentration de l'offre hospitalière sur Paris et sa petite couronne. Elle ouvre la porte au secteur privé et créé ainsi une santé à deux vitesses en augmentant les inégalités et la fracture qui ne cesse de grandir en termes d'accès aux soins.

A Limay, l'offre de soins est déjà en baisse. Nous travaillons avec les professionnels de santé du secteur libre afin d'améliorer l'accès aux soins pour tous en encourageant l'implantation de nouveaux professionnels de santé et en renforçant l'attractivité du territoire. Ainsi, la municipalité souhaite faire valoir une vision de la santé publique qui défende une approche de la concertation et de la démocratie sanitaire en lien avec les moyens à développer, au plus près des territoires et de la situation sanitaire et médico-sociale.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir intervenir auprès du Ministre de la Santé, M. Xavier Bertrand et auprès du Directeur de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France pour la réouverture de l'unité interventionnelle de cardiologie de l'hôpital François Quesnay à Mantes-la-Jolie.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Le Maire,



Eric ROULOT

